

## COMMUNE DE FLEIGNEUX

### Délibérations du Conseil Municipal du 17 juin 2024

Convocation du 04/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Etaient présents : M. CORNET Pierre, M. Louis REINBOLD, M. Eric JOSTE, M. Pascal HUT, M. Carlos NOBRE, M. Patrick DUFOUR, Mme Valérie GARANT, M. Thierry MALJEAN

Etait absents excusés : Mme Sandrine MINE, M. BELLEVILLE Michel (qui avait donné sa procuration à M. Maljean Thierry)

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Carlos NOBRE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 12 membres), la séance est ouverte

L'ordre du jour est le suivant :

- Arrêté du Procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2024
- Travaux Rue Courty-Bonnette
- Gîte Mairie : location, tarif(s)

#### **202420) - Approbation du PV du 2 avril 2024**

Lecture faite par M. DUFOUR, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve et arrête le Procès-verbal du 2 avril 2024.

#### **202421) - Travaux Rue Courty-Bonnette**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a donné délégation pour choisir le maître d'œuvre.

Ce choix s'est porté sur le cabinet Dumay pour un montant de 9 870,00 euros HT soit 11 844,00 euros TTC, avec une gestion intégrée des eaux pluviales (étude).

Mr le Maire a confié une procédure d'alignement à ce cabinet pour un montant de 1 353,00 euros HT soit 1 623,00 euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix du Maire.

De plus, l'étude sur la possibilité d'infiltration des eaux de pluie, entraîne un changement dans la programmation : le début des travaux se fera en février 2025 à la place de septembre 2024.

#### **202422) - Gîte Mairie : location - tarif(s)**

Après avoir entendu le rapport de Mr Patrick Dufour, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de charger la commission interne de continuer l'étude et ne prend aucune décision concernant les locations et les tarifs du gîte.

Néanmoins, concernant la location exceptionnelle à Mr et Mme Vauthier le 13 juillet 2024, il fixe la location à 350,00 euros TTC pour un week-end, sans caution, mais avec obligation de présenter une attestation de Responsabilité Civile et de signer un contrat exceptionnel et n'engageant que cette location, puisque l'étude des locations et tarifs est toujours en cours.

Le secrétaire de Séance,  
M. NOBRE



Le Maire,  
M. CORNET

